

Brazzaville, le 24 mai 2016

n/réf. : 261/16/OCDH/DE

A

Monsieur le Directeur de publication  
du journal Les Dépêches de  
Brazzaville  
République du Congo.

**Objet : Droit de réponse**

**Monsieur de Directeur de publication**

Suite à l'article « *L'Observatoire congolais des droits de l'homme hostile aux médias nationaux* » paru dans votre journal, Les Dépêches de Brazzaville dans le n°2611 du mercredi 18 mai 2016, nous sommes tenus de faire usage du droit de réponse. En réalité, c'est par courtoisie pour les congolais qui ont besoin et droit à une information juste que nous avons exprimé le besoin de répondre à votre article que nous récusons fermement.

**1. Dans cet article paru dans votre journal, vous indiquez que « l'OCDH a refusé de prendre part à une séance de travail, le 17 mai 2016 avec une délégation du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) à son siège, à cause de la présence de la presse nationale ».**

Nous voudrions vous faire remarquer que cette réunion de travail entre l'OCDH et le CSLC était bien acceptée par l'OCDH. Pour preuve, le dimanche 15 mai 2016, le Directeur exécutif de l'OCDH s'était entretenu au téléphone avec M. Roger NGOMBE, cumulativement auteur de l'article à l'origine du présent droit de réponse et conseiller du Président du CSLC. La réunion de travail a été confirmée ainsi que la date et l'heure indiquée dans la correspondance du Président du CSLC. Nous regrettons le fait que l'auteur de l'article n'a pas rapporté cela mais s'est plutôt borné à se détourner de la réalité et de la vérité.

**2. Dans cet article vous indiquez que « interrogé sur son hostilité à l'égard de la presse nationale, Trésor Nzila n'a donné aucune réponse ».**

Nous nous interrogeons sur la sincérité de l'auteur de l'article. Aucun journaliste n'a tendu son micro au Directeur exécutif de l'OCDH. Plutôt, ce dernier a signifié à l'équipe du cabinet du Président du CSLC bien avant l'arrivée de celui-ci que : « *il s'agit d'une réunion entre deux structures. L'initiative vient du CSLC. L'OCDH ne voit pas l'intérêt que les journalistes couvrent cette réunion et ne comprend pas comment une simple*

*réunion entre deux structures peut être transformée en un évènement médiatique, alors que cela n'a jamais été abordé. Pour éviter que le CSLC crée un évènement à des fins que l'OCDH ne maîtrise pas, la réunion doit se tenir sans la présence des caméras ». Cette position a été réitérée de vive voix au Président du Conseil.*

Le fait que le Président du CSLC et son cabinet aient refusé que la réunion se tienne sans caméras et micros, renforce les suspicions et craintes exprimées par l'OCDH. Nul part l'article publié dans votre journal ne mentionne les vraies motivations du CSLC de tenir coute-que-coute cette réunion en présence des caméras.

**3. Vous indiquez par ailleurs, dans votre article que « la motivation de médiatiser cette activité est justifiée par le fait que le grand public ne semble pas connaître le journal « Lumière » d'une part, et d'autre part, par la solennité qui recouvrait ces échanges entre l'organe de régulation des médias et une organisation de défense et de promotion des droits humains, éditrice d'un journal ». De même, le CSLC estime que cette séance de travail devrait mettre à profit les différentes remarques formulées par les techniciens de l'organe de régulation des médias et même temps d'encourager l'équipe du journal de l'OCDH ».**

C'est une grosse blague !

Nous sommes curieux d'apprendre que l'organe en charge de régulation des médias soit animé par le sentiment de faire connaître notre bulletin d'information à un plus grand public et d'encourager son personnel. L'OCDH n'en a pas besoin et s'interroge sur la sincérité des membres du CSLC. Ce dernier n'a jamais reçu une demande de la part de l'OCDH en ce sens. Les techniciens du CSLC pouvaient bien travailler avec l'OCDH sans que cette séance de travail ne soit transformée en un évènement médiatique improvisé.

En outre, selon des informations en notre possession, les membres actuels du CSLC n'ont jamais fait la promotion des journalistes et des organes de presse au Congo. La perception générale, à notre avis, est que le CSLC, qui a pour vocation la régulation des médias, est davantage un instrument de verrouillage de l'espace médiatique congolais.

Par ailleurs, l'OCDH n'a pas créé une société éditrice de journal comme le souligne le Président du Conseil. « Lumière » n'est pas un journal (organe de presse) au sens d'une entreprise d'information et de communication, mais plutôt un simple bulletin d'information des activités et actions de l'OCDH sur les questions relevant de son mandat. Il paraît une fois par trimestre, soit quatre numéros par année. Le contenu de ce bulletin est alimenté par nos différentes activités sur le terrain mais aussi par nos prises de positions publiques sur les thématiques liées à notre champ d'action. Les articles sont rédigés par le personnel de l'OCDH et par ses membres. Le Directeur

exécutif de l'OCDH en est le Directeur de publication. S'attaquer au bulletin *Lumière*, c'est s'engager à entraver négativement l'action d'une ONG réellement indépendante.

Notre bulletin *Lumière* est gratuit et destiné à nos partenaires, à nos membres et à toute personne désireuse de connaître l'OCDH. La diffusion de ce bulletin qui a commencé depuis 1995 constitue une activité à part entière de promotion des droits humains, des valeurs de paix, de l'Etat de droit et de la démocratie. « *Lumière* » est pour l'OCDH un outil de plaidoyer et reflète ses prises de position.

L'OCDH dénonce le chantage orchestré par Les Dépêches de Brazzaville et les autres médias visiblement mal renseignés sur cet incident dont seul le président du CSLC est responsable. Notre organisation ne sera jamais hostile aux médias nationaux. Il a besoin des journalistes et a toujours milité pour une presse réellement libre en République du Congo.

L'OCDH exige la publication de l'intégralité de son droit de réponse dans votre prochain numéro conformément à la Loi en la matière.

Bien, cordialement.

**Pour l'Observatoire congolais  
des droits de l'Homme,**

**Trésor NZILA KENDET  
Directeur exécutif**